

La lettre de

PARLY



BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON DES COPROPRIETAIRES ET RESIDANTS

"PARLY.COM" SUR LES FONTS BAPTISMAUX

CREATION DE L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INFORMATION

LE TRAIT D'UNION
BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON PUBLIE PAR L'UNION DES ASSOCIATIONS DE RESIDENCES DE PARLY 2
4^e trimestre 1997
CHAILLY — ÉZEL — LA MOTTE
MULLAT — GRAYVÈRE — GRAY — PARLY
NANTY — NÈCHE — WELFERTH — TROCHENEY
Préc. 1 F
N° 1

EDITORIAL

Le N° 1 du Trait d'Union que nous vous présentons aujourd'hui est le bulletin de liaison et d'information de « L'Union des Associations de Résidences de PARLY 2 » et a pour objectif mieux vous faire connaître notre association et ses activités axées exclusivement sur la défense des intérêts moraux et matériels des actions souscripteurs et futurs copropriétaires Parly 2.

De quoi s'agit-il ?

Comme vous le savez, il existe dans chaque résidence un Conseil de Résidence dont la mission est de régler en liaison étroite avec l'Administration de PARLY 2, les problèmes inhérents à la vie de l'ensemblier.

Ces Conseils jouent depuis leur création un rôle purement consultatif, toutes les décisions relevant du plan légal des Assemblées, du Conseil d'Administration de la SAIC Le Chevalier.

Malgré cette situation, il n'en est pas moins vrai que les Conseils de Résidences de PARLY 2 exercent un rôle extrêmement important et sont les plus ardents défenseurs des intérêts des copropriétaires et permettent par leurs actions un dialogue permanent avec les dirigeants de la S.A.I.C. ou leurs mandataires.

C'est ainsi par exemple qu'ils sont appelés à discuter de budgets prévisionnels des dépenses pour rendre celles-ci les moins lourdes possible, de faire redresser, avec la collaboration de l'organisme de contrôle qu'ils ont pu obtenir, les erreurs d'imputation inadmissibles, les erreurs d'importance et de nature, l'attention des points qui ne sont pas de leur ressort, de s'engager comme ils le méritent, les hommes et les femmes des Conseils de Résidence.

Pour mieux coordonner leur action, il est apparu nécessaire à beaucoup d'entre-eux de se soutenir et s'entraider et c'est ainsi qu'est née l'Association PARLY.COM.

Un trait d'union... Portée voilà peu sur les fonds baptismaux, l'Association PARLY.COM n'a pas d'autre vocation que d'établir, restaurer, entretenir ce lien privilégié entre la copropriété et les copropriétaires de Parly 2 voulu d'emblée par le promoteur.

Avec cette **Lettre de Parly 2** pour principal message - il y en aura d'autres - une toute jeune Association prend le relais d'une organisation plus ancienne, ayant marqué ses limites au fil du temps. C'est qu'au delà des apparences, information ne rime pas forcément avec animation...

Désormais, la communication se trouve à nouveau placée au cœur de la copropriété, sous la seule responsabilité du Conseil Principal. La preuve ? Comme naguère, le Président du Conseil Principal et celui de l'organisation en charge de l'information ne font qu'un...

Pour le reste, rien n'est vraiment changé si l'on excepte le réel souci d'économie animant chacun des initiateurs de PARLY.COM pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement de l'Association. Plus que jamais, le bénévolat demeure la règle...

Comme on le constate, la **Lettre** ne subit guère de modification sur le fond comme sur la forme. Plus tournée que jamais vers les résidents, elle compte leur fournir un maximum d'informations sur la vie autour des squares. Elle reste bien-sûr ouverte à tous...

Bref, l'Association PARLY.COM assure la publication de la **Lettre de Parly 2** en toute indépendance, avec une rédaction préservée, des ressources inchangées, une vocation confirmée. D'aucuns appelleront cela un retour aux sources...

RETOUR AUX SOURCES...

TRAIT D'UNION... Quelques pionniers de Parly 2 se souviennent sans doute de cette modeste mais captivante publication lancée dès l'origine de notre vaste ensemble immobilier. Que de chemin parcouru en un quart de siècle ! Pour autant, l'esprit demeure...

Un trait d'union... Portée voilà peu sur les fonds baptismaux, l'Association PARLY.COM n'a pas d'autre vocation que d'établir, restaurer, entretenir ce lien privilégié entre la copropriété et les copropriétaires de Parly 2 voulu d'emblée par le promoteur.

Avec cette Lettre de Parly 2 pour principal message - il y en aura d'autres - une toute jeune Association prend le relais d'une organisation plus ancienne, ayant marqué ses limites au fil du temps. C'est qu'au delà des apparences, information ne rime pas forcément avec animation...

Désormais, la communication se trouve à nouveau placée au cœur de la copropriété, sous la seule responsabilité du Conseil Principal. La preuve ? Comme naguère, le Président du Conseil Principal et celui de l'organisation en charge de l'information ne font qu'un...

Pour le reste, rien n'est vraiment changé si l'on excepte le réel souci d'économie animant chacun des initiateurs de PARLY.COM pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement de l'Association. Plus que jamais, le bénévolat demeure la règle...

Comme on le constate, la Lettre ne subit guère de modification sur le fond comme sur la forme. Plus tournée que jamais vers les résidents, elle compte leur fournir un maximum d'informations sur la vie autour des squares. Elle reste bien-sûr ouverte à tous...

Bref, l'Association PARLY.COM assure la publication de la Lettre de Parly 2 en toute indépendance, avec une rédaction préservée, des ressources inchangées, une vocation confirmée. D'aucuns appelleront cela un retour aux sources...

Jean-François PEUMERY

ASSEMBLEE GENERALE 1997

UN MOIS D'AVANCE SUR LE CALENDRIER : LE 15 MAI

(Lire en page 9)

Birger STROM, nouveau PDG de la S.C.C. "Etre à l'écoute des désirs des Parlysiens"

Du nouveau à la tête de la Société des centres commerciaux... Après le départ d'Edmond ASSERAF, appelé à d'autres fonctions au sein du groupe fondé par Robert de BALKANY, un nouveau Président Directeur Général a été nommé peu avant la fin de l'année dernière. Birger STROM est désormais le responsable du Syndic de copropriété à Parly 2, assisté pour cette tâche par Jean-Louis CHENAUD, Directeur Général adjoint de la S.C.C. Avant de rejoindre en 1992 le groupe LGSI - l'actionnaire majoritaire de la S.C.C. - il avait suivi une brillante carrière internationale de Londres à New York en passant par Bruxelles et Milan.



A l'occasion de son arrivée, Birger STROM répond à nos questions :

"Connaissez-vous l'ensemble immobilier de Parly 2 auparavant ?"

"Bien entendu... Comment ne pas connaître Parly 2 ? J'y étais déjà venu en de multiples occasions. Surtout pour y rencontrer des amis. Et d'emblée, j'avais été séduit par la beauté du site et par la qualité de l'environnement... Parly 2 est unique en son genre"

"Vingt-cinq ans après, que vous inspire l'univers conçu par Robert de BALKANY ?"

"Monsieur de BALKANY est réellement un novateur... Il a su créer des concepts d'habitation originaux en France. Partout, pas seulement à Parly 2, mais aussi à Chevry 2 ou à Grigny 2, il a porté toute son attention à l'agrément du cadre de vie. C'est un homme qui a toujours été en avance sur son temps. Il a d'ailleurs été copié, notamment par M. BERLUSCONI avec Milano 2. Mais jamais il n'a été égalé.

En toute sincérité, Parly 2 fut la première de ses réussites en matière architecturale. Ce fut sans aucun doute la résidence la plus belle, la plus homogène, la plus attractive... Et vingt-cinq ans après, elle a conservé toutes ces qualités."

"Comment envisagez-vous votre mission à la tête de la S.C.C. ?"

"La Société des centres commerciaux est une entreprise de services au vrai sens du terme... J'ai l'intention de l'ouvrir à toutes les opportunités nouvelles en même temps qu'aux besoins réels de ses clients. Si j'ai bien compris, les Parlysiens sont des gens exigeants... Ils ont raison. Tout en m'efforçant d'accroître la valeur ajoutée dans notre gestion, je m'efforcerai bien entendu de répondre à leurs attentes. Pour les satisfaire au mieux."

"Quelle urgence vous êtes-vous fixée pour Parly 2 ?"

"Justement.. Etre à l'écoute des désirs des Parlysiens. Faire en sorte de disposer des ressources humaines et des supports techniques permettant à votre Syndic d'effectuer sa mission avec un même souci d'efficacité et d'économie, en alliant la plus grande transparence à la plus grande confiance."

"Comptez-vous achever la réfection de l'immeuble du C.P.H., peu flatteur pour votre image de marque... comme pour la nôtre ?"

"Peut-être avez-vous déjà remarqué que d'importants travaux d'étanchéité et d'électricité ont été entrepris au cours des derniers mois... C'est parce que nous ne voulons pas de maquillage que nous avons commencé par cette réfection discrète mais lourde. Nous allons poursuivre sur cette voie. Tout prochainement, la remise en état de l'accès et du hall sera chose faite. Pour le ravalement extérieur que vous appelez de vos vœux, soyez rassurés, les appels d'offres ont été lancés. Les choses ne devraient plus trop tarder..."

Propos recueillis par : Jean-François PEUMERY



Groupe Miège

EXPLOITATION CHAUFFAGE
CLIMATISATION - VENTILATION
CHAUFFAGE - FUMISTERIE
PLOMBERIE - ETANCHEITE
COUVERTURE-MH
EAUX ET ASSAINISSEMENT

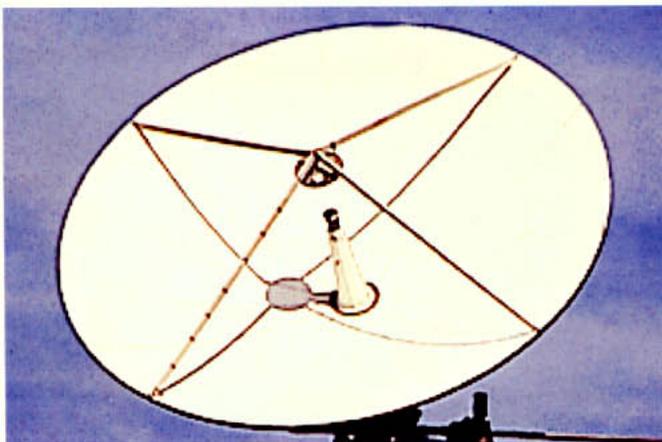
39, Bd de la Muette 95142 GARGES-LES-GONESSE Cedex / Tél. 01 39 86 96 20 Télécopie 01 34 45 21 98

REMISE EN ETAT DES INSTALLATIONS T.V. COLLECTIVES ET RECEPTION SATELLITE

Huit résidences avaient décidé de présenter en résolution la remise en état de leur installation T.V. collective et la réception T.V. satellite.

Six résidences (Solférino, Orsay, Concorde, Saint-James, Trocadéro et Foch) ont voté favorablement ces travaux et bénéficieront de cette amélioration dès l'automne prochain.

Pour les deux autres résidences qui n'ont pas obtenu la majorité requise, elles sont passées si près du vote positif (Monceau : 48,8 % et Longchamp 41 % pour les 50 % requis) qu'il ne peut s'agir que d'une partie remise pour une prochaine Assemblée.



LA SACEM : O.P.A. SUR PARLY 2

La SACEM (Société des Auteurs Compositeurs Editeurs de Musique) voudrait faire une O.P.A. sur la copropriété de Parly 2 pour la référence qu'elle constitue, et s'imposer ainsi dans toutes les copropriétés de France.

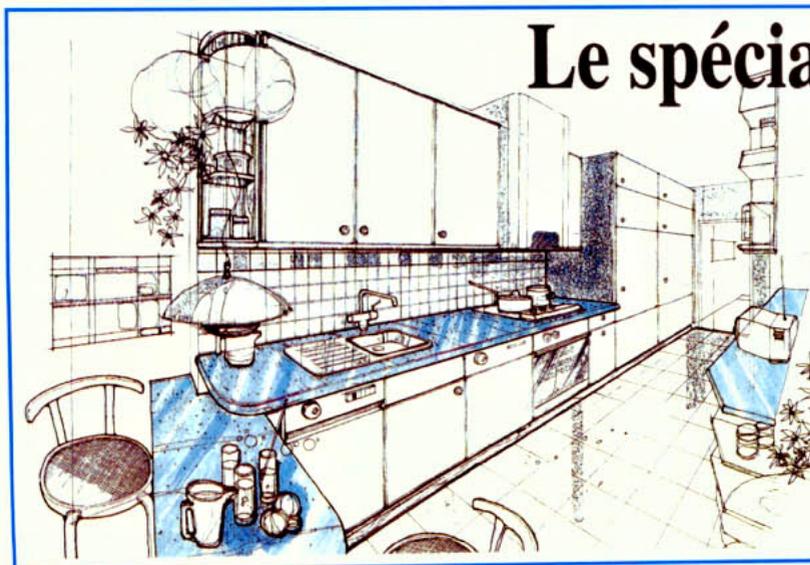
En effet, c'est à la fin 1996 que la SACEM, vite imitée par la société des droits de l'Audiovisuel ANGORA, a jeté son dévolu sur Parly 2 pour essayer de percevoir des droits sur les programmes diffusés sur nos installations collectives. Il s'agit là

d'une opération bien orchestrée, dans laquelle ces organismes essaient de faire payer aux résidents de copropriétés des droits déjà acquittés par les sociétés de télévision lors de la diffusion de leurs programmes. Leur interprétation des textes de lois qui régissent ces problèmes est tellement extravagante que votre Syndic a préféré ne pas acquitter les sommes réclamées.

Dans le cas où ces organismes auraient l'intention de poursuivre leur requête devant un Tribunal,

l'ensemble de Parly 2 a décidé en Conseil Principal du 19 décembre 1996 de faire front à toute action juridique que ces sociétés pourraient engager et Michel PRADAUD a réaffirmé l'appui de l'association des Grandes Copropriétés dont il est le Président. Pourquoi y aurait-il deux poids deux mesures entre un téléspectateur individuel et un téléspectateur Parlyzien qui reçoit la T.V. par antenne collective ?

Michel TEXIER



Le spécialiste des cuisines

de **PARLY 2** depuis 16 ans

Culinelle

Marie-Armelle et Pierre REUX

UNE SEULE ADRESSE :

29 rue de Versailles - 78150 Le Chesnay

01 39 55 22 41

Devis gratuits sur rendez-vous



STRUCTURES ET OBJECTIFS 1997

Le dernier trimestre 1996 a été consacré à dresser le bilan des résultats obtenus, de la refonte des structures et de la définition des objectifs.

Le nouveau Conseil d'Administration présidé par Michel PRADAUD a constitué trois commissions qui ont défini leurs priorités au cours de leur première réunion en décembre 1996.

I / Investissements / Développement :

Président : Roger MANCIOT, Vice-Président de l'U.S.G.C., Président du Parc Montaigne.

I / Section investissements - Objectifs :

- a) Etude des solutions techniques nécessitant des investissements. Ascenseurs, ravalements, évacuation des eaux, évolutions techniques.
- b) Informations et conseils sur la mise en application de textes se rapportant à l'exécution des travaux...

Programme 1997 :

- ✦ Réseaux de diffusion et d'exploitation de télévision et radio,
- ✦ Coordinateur de travaux.

2 / Programme développement - Objectif 1997 :

Recherche de grandes copropriétés susceptibles d'adhérer à l'U.S.G.C. ou de collaborer avec elle.

II / Affaires économiques / Echanges d'expériences :

Président : Michel-Jean HANTUTE, Vice-Président de l'U.S.G.C., Président Elysée 2, assisté de Guy du PATY de la Commission Charges / Finances.

Objectif :

Etudes comparatives des conditions économiques de ges-

tion ainsi que de l'organisation des services dans les grandes copropriétés.

III / Juridique / Communication :

Président : Maurice VALENSI, Elysée 2, assisté de Janine GAITZ, Elysée 2, Paul LACOUR, Parc de Montmorency et à Parly 2.

Paul BOULENGER, Président de la S.A.I.C. et de la Communication Avenir de Parly 2, Maître FLAMENT, Monique TARDY.

1 / Section juridique - Objectif :

Etudier le contexte juridique des grandes copropriétés.

Programme 1997 :

- a) Projet de réforme de la loi sur la copropriété. Notamment : *Majorités requises par la loi (articles 24-25-26) Mises à jour des règlements de copropriété. Régimes des copropriétés et des sociétés d'attribution.*
- b) Projet de décret sur les effectifs de surveillance.
- c) Cadre juridique des installations TV (antennes paraboliques et câble) - Problème SACEM.
- d) Projet ultérieur : préparation d'une synthèse des différents textes législatifs, règlements et jurisprudences régissant la copropriété.

2 / Section Communication - Objectif :

- ✦ A l'intérieur de l'U.S.G.C., contribuer à l'information des copropriétés membres.
- ✦ A l'extérieur, mettre en œuvre tous moyens de communication avec les milieux influents et tous partenaires, en vue de contribuer à la solution des problèmes des grandes copropriétés.

• • •

Programme 1997 :

- Notes rapides sur les manifestations (Salon de la Copropriété - Immo Expo - Etc.)
- Notes d'information sur le recouvrement des charges en cas de mutation de lots,
- Les responsabilités et assurances en cas de travaux,
- Les empiètements privés sur les parties communes - prescription,
- Les antennes collectives et les droits d'auteur, etc.

A ce jour, le projet de décret relatif au gardiennage n'est pas publié. Michel PRADAUD a été reçu au Ministère de l'Intérieur par deux Conseillers techniques du Ministre avec Paul PHILIPPOT, Directeur Juridique de la Chambre Syndicale des Propriétaires et Copropriétaires. Parly 2 ne devrait pas

être touché par ce décret puisqu'il est prévu 1 gardien par tranche de 300 lots.

Le 16 décembre, en compagnie également de Paul PHILIPPOT, Michel PRADAUD a été reçu au Ministère de la Justice par le

Magistrat en charge du suivi du dossier relatif à la loi devant actualiser la loi de 1965 sur la Copropriété. Ils ont eu la confirmation de l'abandon du projet de vote par correspondance et de l'obligation de considérer les votes blancs comme négatifs. En ce qui concerne les Grands Ensembles, ils ont insisté sur le



fait que leur structure permet un fonctionnement équilibré et harmonieux avec le Syndic. Ce sont donc des représentants qualifiés plus coopératifs que revendicatifs.

C'est pourquoi, l'U.S.G.C. souhaite participer esqualité à la Commission relative à la Copropriété.

"PARLY.COM" SUR LES FONTS BAPTISMAUX

Si l'on se souvient bien, l'Association pour l'Animation de Parly 2 avait été surtout créée pour accueillir les fonds utiles au financement de la "Lettre de Parly 2", le Conseil Syndical Principal n'ayant pas vocation à recueillir de l'argent émanant de parains, sponsors et autres annonceurs publicitaires. Contrainte de prendre le relais après un abandon de cette mission, le Conseil Syndical Principal a décidé la création d'une Association de type loi 1901 pour la gestion et le développement de l'information et de la communication à Parly 2 : **PARLY.COM** est née.

Appelée à remplacer la Commission communication du Conseil Syndical Principal, **PARLY.COM** assure désormais la publication de la "Lettre", à partir de sources de financement inchangées. Ainsi le bulletin retrouve-t-il sa vocation première : **le mode d'information privilégié du Conseil Principal à l'intention de tous les Parlysiens.**

Bien entendu, la "Lettre" ne subit aucune modification sur le fond comme sur la forme. Essentiellement tournée vers les résidents, elle entend leur apporter, au même rythme de trois numéros par an, toutes les informations pratiques concernant les différents aspects de la vie autour des squares.

Outre la "Lettre", qui continue d'être rédigée, conçue, éditée par le comité de rédaction actuel éventuellement élargi à des talents nouveaux, **PARLY.COM** se penchera sur le sort du Minitel 3615 PARLY 2, plutôt délaissé depuis quelques années.

Un groupe de travail sera appelé à étudier les conditions d'une relance de ce vecteur d'informations.

A plus long terme, **PARLY.COM** s'intéressera de plus près aux techniques nouvelles de communication, dès lors qu'elles sont susceptibles d'apporter un plus en matière d'information à la copropriété. Il conviendra ainsi d'étudier un jour ou l'autre - sous l'angle du contenu - le développement de la **télévision du futur**, qu'elle soit diffusée par le câble ou par le satellite.

Dans un même esprit de modernité, **PARLY.COM** ne sera pas insensible aux progrès réalisés dans tous les domaines pouvant modifier la vie de tous les jours à Parly 2 : **Internet, télé locale, domotique, etc.**

Arc-boutée sur sa mission du **développement de l'information et de la communication à Parly 2**, **PARLY.COM** est ouverte aux seuls Parlysiens, **propriétaires ou locataires**, désireux de participer à cette action. Pour cela, elle est dotée d'une structure légère : un **conseil d'administration** essentiellement composé dans un premier temps de membres fondateurs. Et un **bureau exécutif** d'une demi-douzaine de personnes.

Les membres de l'Association peuvent avoir des qualités diverses : **membre actif** (adhérent direct), **de droit** (président de résidence), **fondateur** (conseil d'administration), **associé** (fournisseur ou prestataire de la copropriété), **bienfaiteur** (annonceur, parrain, sponsor, commerçant de la zone de chalandise). Il a été demandé à chaque résidence de nommer officiellement un **délégué à la Communication**, chargé d'établir un lien entre les Conseils Syndicaux Secondaires et l'Association, dont il sera à ce titre **membre de droit**. Le bureau est constitué de **six personnes** : un **président** (le président du Conseil Syndical Principal), un **vice-président délégué** (de préférence un professionnel de l'information), un **secrétaire-trésorier**, **deux ou trois** membres choisis en fonction de leurs compétences techniques ou juridiques en matière de communication.

Des statuts officiels reprennent la formation et l'objet de l'Association **PARLY.COM**, sa composition son administration, ses ressources, ses moyens d'action... Ils ont fait l'objet d'une déclaration en bonne et due forme avant leur publication au Journal Officiel de la République...

Jean-François PEUMERY

POUR LA SECURITE DES PERSONNES

La déficience du nombre de places de parking et l'absence de trottoirs dans les rues internes à nos résidences entraînent de nombreuses difficultés pour la sécurité des piétons. Heureusement, le civisme de la majorité des automobilistes que nous sommes tous, permet de ne pas transformer ces difficultés techniques en drames familiaux.

Çà et là, de menus aménagements peuvent améliorer les conditions de sécurité, mais malheureusement il n'existe pas de solution miracle si l'on veut préserver le droit de circuler.

Demandons une fois encore aux quelques automobilistes indisciplinés de faire preuve d'un plus grand civisme pour ne pas aggraver les risques du piéton par le biais d'un parking sauvage.

Demandons aussi à la Municipalité du Chesnay d'imaginer des projets de parkings dans les zones les plus difficiles et qui ont bien du mal à sortir des cartons.

Michel **TEXIER**

PAS D'AMIANTE DANS LES HABITATIONS...

L'amiante préoccupe chacun de nous pour les problèmes de santé que l'on connaît. Les notaires demandent maintenant d'annoncer la présence éventuelle de ce produit dans la construction lors des mutations de propriété.

Ce produit, isolant phonique et thermique, a fait les beaux jours du bâtiment dans les années 50 à 70, mais aujourd'hui, on en découvre les inconvénients et les risques.

C'est pourquoi les pouvoirs publics ont fixé des règles strictes, en vue de protéger la population et les travailleurs contre les risques sanitaires liés à l'amiante, en prenant deux décrets n° 96-97 et 96-98 du 7 février 1996.

Ces décrets font l'obligation aux propriétaires d'immeuble :

⇒ De rechercher la présence d'amiante,

⇒ En cas de présence d'amiante, de vérifier son état de conservation,

⇒ De faire établir un diagnostic par un organisme agréé, en vue de déterminer le niveau d'empoussièrement par l'amiante du local incriminé.

⇒ En fonction des résultats d'analyses, les mesures à prendre sont selon les cas :

✦ Obligation de procéder à un contrôle et une analyse de l'air tous les trois ans,

✦ Obligation de procéder à un contrôle et une analyse de l'air tous les deux ans,

✦ Exécution de travaux visant, soit à enlever l'amiante, soit à ramener l'empoussièrement en amiante à la norme minimale prescrite.

Notre Syndic a fait faire un diagnos-

tic d'amiante par un cabinet spécialisé. Le résultat de cette expertise nous permet d'affirmer qu'aucun bâtiment d'habitation de Parly 2 ne contient d'amiante dans sa construction.

En revanche, l'isolation thermique du plafond de la chaufferie principale comporte un flochage à base d'amiante, qui est en bon état. Le niveau de fibres en suspension dans l'air est loin d'avoir atteint le seuil au-delà duquel les travaux sont obligatoires : toutefois un contrôle devra être effectué dans un délai maximal de 3 ans.

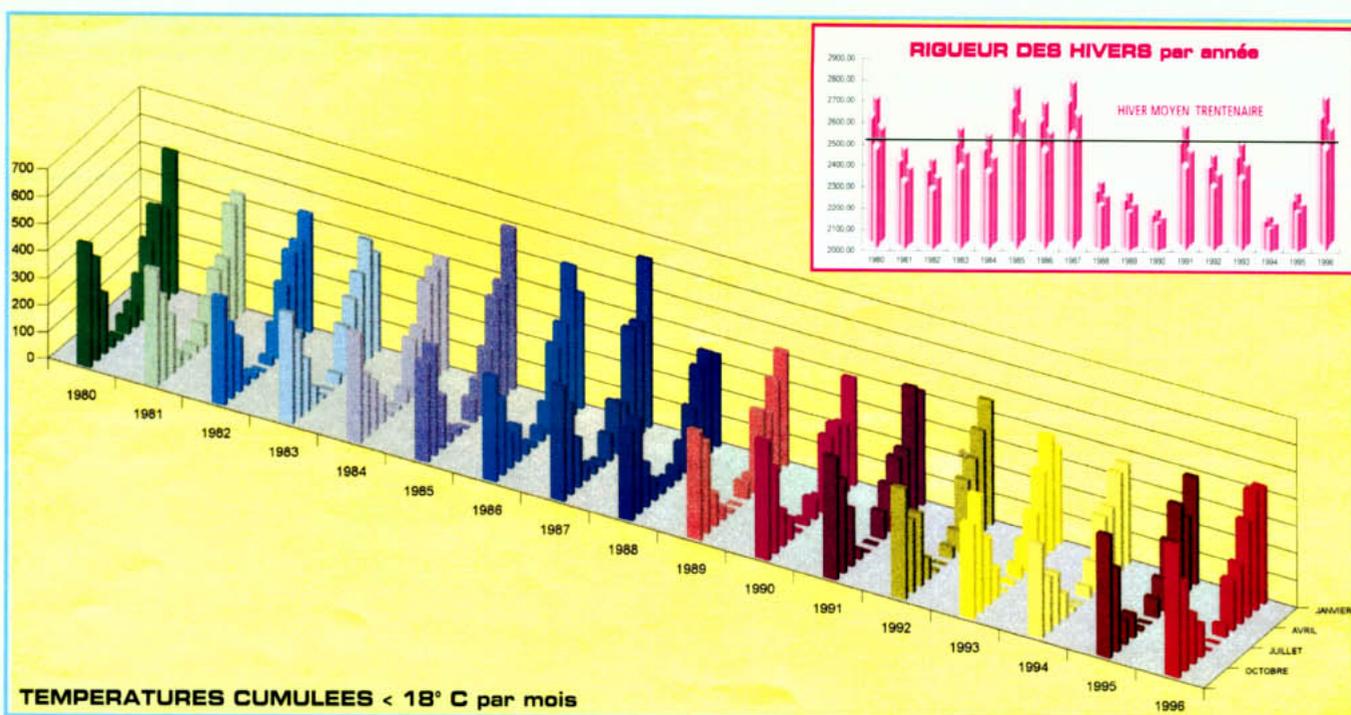
Les Parlysiens peuvent donc continuer à respirer à pleins poumons l'air de Parly 2.

Pierre **GIBON**

BANQUE  **VERNES**

15, rue des Pyramides - 75001 PARIS Tél : 01 44 86 80 00

CHAUFFAGE ET PRODUCTION D'EAU CHAUDE



Le coût du chauffage en 1996 a dépassé le budget prévisionnel voté en juin 1995 de 9,08 % et beaucoup s'en étonnent. Faut-il rappeler que chaque année, au moment d'établir les budgets, nombreux sont ceux qui veulent "rognier" un peu partout afin de présenter le budget le plus bas possible. Chaque année, nous rappelons que budgéter une somme ne veut pas dire la dépenser, que le chauffage à lui seul représente plus de la moitié du budget du Syndicat Principal et qu'il est imprudent de se baser sur les économies de consommation dont nous

avons bénéficié depuis 1988. En 1996, l'hiver a été plus rude que la moyenne trentenaire et a représenté une augmentation de la consommation d'énergie de 9,36 % par rapport à 1995. Il est à craindre que l'hiver 1997 soit encore plus rigoureux si l'on s'en tient aux conditions de janvier dernier. Venant s'ajouter à cette augmentation de la consommation d'énergie, Gaz de France a appliqué une augmentation du prix de l'énergie servie à Parly 2 d'environ 6 % en 1996 afin, de s'approcher des tarifs pratiqués par ailleurs.

A PROPOS DES PANNES...

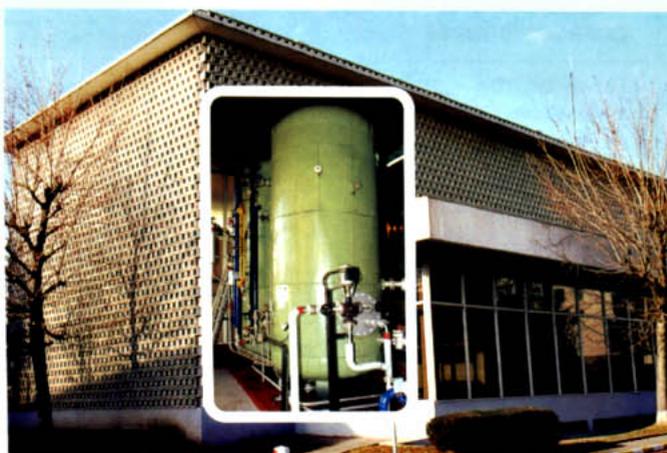
Malgré la vigilance et les entretiens préventifs effectués par la société COFRETH pour maintenir notre installation en parfait ordre de marche, nous avons subi des pannes répétitives de chauffage et de production d'eau chaude à l'arrivée des premiers froids de la mi-octobre, puis de nouveau à la fin décembre lors

de l'arrivée des grands froids. Le Conseil Syndical Principal a demandé une réunion spéciale avec la Direction de la COFRETH, le Syndic et la Commission Chauffage, afin que soient analysés les problèmes et que le plan de maintenance préventive soit revu en fonction des événements

récents. Une modernisation du contrôle et de la transmission des alarmes des trente sous-stations vers la chaufferie principale est en cours d'étude, afin de mieux détecter les anomalies et de mieux contrôler le fonctionnement de ces trente sous-stations disséminées sur l'ensemble de Parly 2. **Michel TEXIER**

"Les installations de chauffage sont réglementairement conçues (en région parisienne) pour assurer une température intérieure de 20° C par une température extérieure minimale de - 7° C. En dessous de cette valeur, les températures intérieures assurées seront celles compatibles avec la puissance des installations et de leur sauvegarde. Compte tenu des minima enregistrés fin décembre 1996 (- 10° C à - 14° C), il y a eu effectivement des logements défavorisés. Il est à noter par ailleurs qu'un incident sur le réseau de la résidence Longchamp (fuites) dont la réparation fut effectuée de nuit, a tout de même entraîné une baisse des températures, l'inertie des réseaux n'ayant permis un "retour à la normale" que dans la journée suivante."

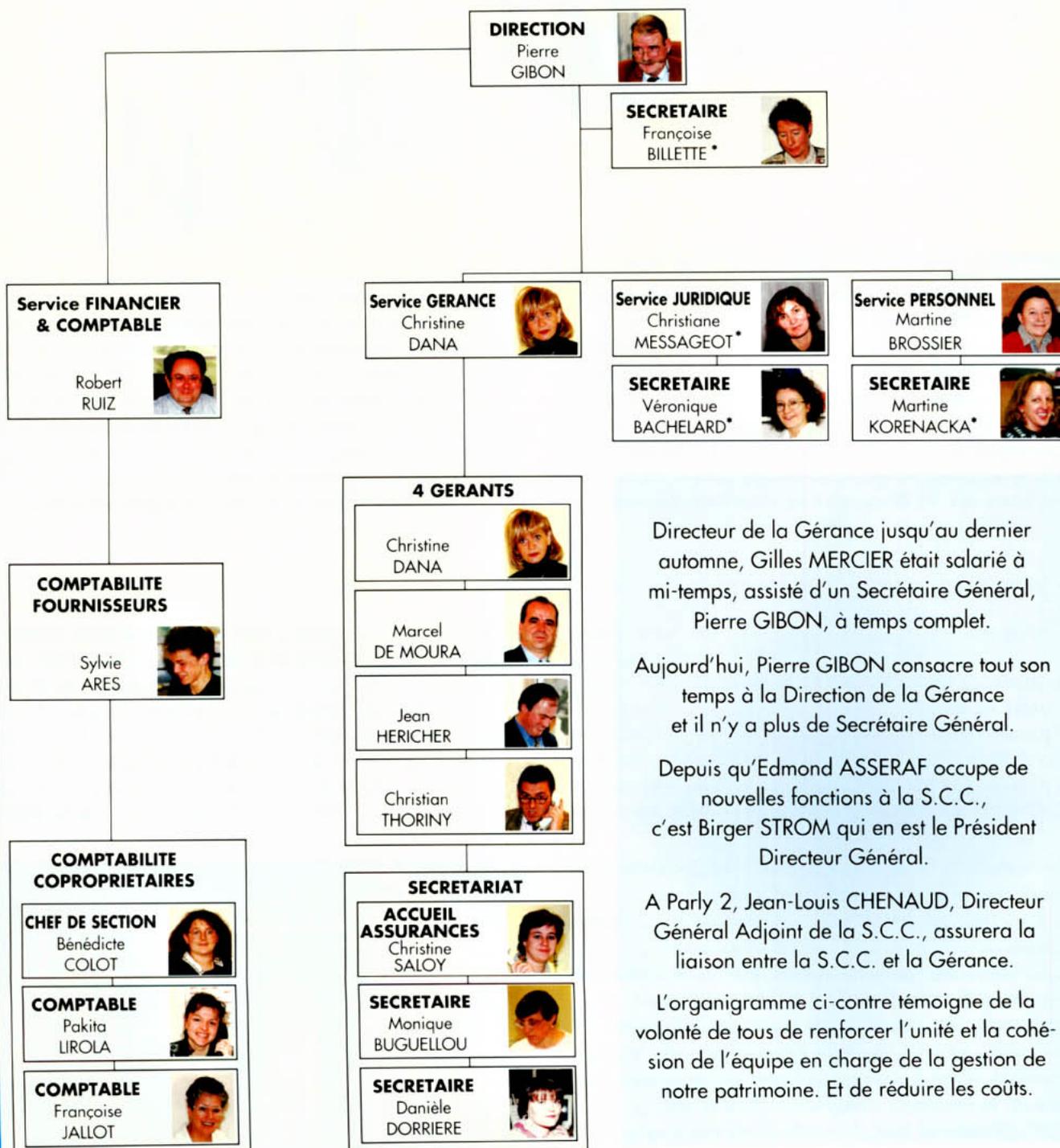
Point de vue du chauffagiste Yves TREPS



SYNDIC - GERANCE



ORGANISATION DU SERVICE GERANCE



Directeur de la Gérance jusqu'au dernier automne, Gilles MERCIER était salarié à mi-temps, assisté d'un Secrétaire Général, Pierre GIBON, à temps complet.

Aujourd'hui, Pierre GIBON consacre tout son temps à la Direction de la Gérance et il n'y a plus de Secrétaire Général.

Depuis qu'Edmond ASSERAF occupe de nouvelles fonctions à la S.C.C., c'est Birger STROM qui en est le Président Directeur Général.

A Parly 2, Jean-Louis CHENAUD, Directeur Général Adjoint de la S.C.C., assurera la liaison entre la S.C.C. et la Gérance.

L'organigramme ci-contre témoigne de la volonté de tous de renforcer l'unité et la cohésion de l'équipe en charge de la gestion de notre patrimoine. Et de réduire les coûts.

* Temps partiel

ASSEMBLEE GENERALE DE 1997 :

POURQUOI DES LE 15 MAI ?

Le mandat de notre Syndic, la Société des Centres Commerciaux, a été renouvelé pour trois ans, lors de l'Assemblée du 15 juin 1994 et arrive donc à échéance le 15 juin 1997.

Avant cette date, son mandat doit être renouvelé pour une nouvelle période, faute de quoi, le Syndicat se trouverait sans Syndic et nous entrerions dans un schéma juridique complexe et coûteux pour assurer la continuité de la gestion et réorganiser une Assemblée qui nommerait un Syndic.

En bonne logique, on peut penser qu'il suffirait de prévoir une Assemblée dans la première quinzaine de juin 1997 pour éviter cette situation. Soit, mais souvenons-nous que la nomination du Syndic requiert l'obtention de la majorité absolue des copropriétaires (50% de votes favorables de tous les copropriétaires) et que, compte tenu de la représentativité relativement faible constatée lors des dernières

Assemblées Générales, nous risquons de ne pas obtenir cette indispensable majorité. Dans ce cas, il conviendrait de réunir une seconde Assemblée qui pourrait alors procéder à la nomination du Syndic à la majorité relative (50 % des présents et représentés). Mais reconvoquer une Assemblée nécessite des délais qui dépassent largement 15 jours.

Il nous a donc paru prudent, afin d'éviter une rupture dans la continuité de la gestion, de prévoir notre Assemblée

Générale le 15 mai, ce qui nous permettrait, en cas de besoin, de reconvoquer sans difficulté une nouvelle Assemblée avant le 15 juin.

Nous proposerons, lors de l'Assemblée Générale du 15 mai, que le nouveau mandat de notre Syndic prenne son point de départ au 15 juin 1997 et se termine le 31 décembre 1999, la reconduction de son mandat pourra être ainsi soumise à vos suffrages en juin 1999, soit six mois avant son échéance, évitant de la sorte les contraintes que nous rencontrons cette année.

Pierre GIBON



PARTICIPATION AUX ASSEMBLEES DES SYNDICATS SECONDAIRES 1996

PAR PRESENTS & REPRESENTES EN %

GABRIEL	* 50,35 %
MAILLOT	52,54 %
MONCEAU	52,54 %
IENA	52,87 %
SAINT-AUGUSTIN	55,27 %
OPERA	57,27 %
SOLFERINO	57,97 %
CHAILLOT	59,91 %

* L'Assemblée a dû être reconvoquée

DAUPHINE	60,17 %
ORANGERIE	62,06 %
LONGCHAMP	62,29 %
BRETEUIL	62,38 %
LOUVRE	62,75 %
NEUILLY	63,83 %
ODEON	64,81 %
PASSY	67,36 %
SAINT-HONORE	67,69 %
SAINT-JAMES	67,84 %
TUILERIES	67,93 %
ORSAY	68,18 %
SAINT-MICHEL	69,02 %
LA MUETTE	69,32 %

BAGATELLE	70,24 %
PRE-CATELAN	70,83 %
GEORGE V	70,99 %
RIVOLI	73,04 %
VARENNE	73,06 %
SAINT-GERMAIN	74,03 %
GARAGES G.I	75,26 %
CONCORDE	78,62 %
ETOILE	79,45 %

TROCADERO	81,58 %
FOCH	82,19 %
AUTEUIL	82,26 %
SAINT-CLOUD	88,77 %
<i>La palme revient à :</i>	
PALAIS-ROYAL	89,47 %

CLUB arts relations services culturels

LA CONVIVIALITE

Nouveau résidant à Parly 2, ou plus ancien, peut-être n'avez vous pas encore découvert l'âme du Club Ars. Sans doute avez-vous reçu son programme annuel et vous êtes-vous dit : les bancs d'école, non merci, j'ai déjà donné. Alors entrons dans ce petit bâtiment un peu austère, au milieu de la superbe résidence Auteuil-Trocadéro, que l'on appelait autrefois "le pavé dans la mare".

Vous serez très vite étonné d'entendre rire (en français, comme en anglais, en coréen, en polonais comme en allemand), de sentir une



bonne odeur de café (ah! comme ils y tiennent à leur café les élèves).

Les conférences de Florence VAN HAECKE (conférencière de l'école du Louvre) s'intitulent même "Conférence Café", ce qui n'empêche en rien le sérieux avec lequel elle développe, à l'aide de diapositives, de façon très vivante ses sujets tout à fait historiques, comme "l'Enfant à travers les âges" (14 janvier 1997) ou "La Femme et la Révolution" (25 février 1997), de 14 h à 16 h.

A l'approche de Noël, on a beaucoup fait la fête. Les enfants sont venus réaliser un bouquet, et sont repartis très fiers de pouvoir orner la table de leurs parents.

A l'initiative de leur professeur les élèves des cinq cours d'anglais sont venus dîner au Club. Ils avaient

décoré superbement la salle et les tables, les assiettes et les serviettes étaient venues directement d'Angleterre.

Le dîner aux chandelles, par tables de dix pour mieux faire connaissance fut délicieux, la morosité ne régnait pas ! Dans les cours non plus, quoique l'on y travaille très sérieusement disent les élèves.

MIEUX QUE TINTIN

Le professeur de bridge, elle, avait organisé des petits déjeuners de Noël avant ses cours. Au fait, quel âge ont ses élèves ? Elle dit que l'on peut jouer de 7 à 97 ans : mieux encore que Tintin !

Au Club de bridge, cette année il n'y a que des adultes : on se rencontre, on s'amuse, mais oui, quant à la mémoire elle revient au galop. Et ce jeu est maintenant reconnu comme discipline olympique à part entière. Que ce soit en parties libres ou en cours c'est une

formidable école de maîtrise de soi, de créativité.

Quel régal aussi de voir ces dames faire de la broderie : abécédaires, nappes : création et harmonies des couleurs rivalisent.

Et qui n'a pas chez soi quelque faïence ou porcelaine abîmée : quel plaisir de voir ces objets revenir à la vie.

Que ce soit aux cours d'aquarelle, de peinture, d'encadrement, de réfection de fauteuils, de musique, d'œnologie, etc.

La convivialité est toujours au rendez-vous. Les étrangers de tous pays y ont leur place, résidents ou jeunes filles au pair apprennent le français, elles se préparent aux examens de la Sorbonne, mais sous le signe de l'amitié.

Et même en informatique, discipline à priori austère, si vous passez devant la porte, vous serez étonné d'entendre s'exclamer "c'est magique, c'est inouï" dans de grands éclats de rire.

A la bibliothèque où l'on achète au fur et à mesure les dernières nouveautés, les lecteurs trouvent toujours une oreille attentive voire attentionnée et un conseil s'ils le désirent.

Les enfants ont une grande place dans la maison - le Club organise pendant les vacances scolaires des après-midi pour les 7 - 12 ans qui ont envie d'exercer leur créativité artistique en fabriquant personnages et objets. L'on pense aussi aux plus grands en organisant des stages d'anglais pendant les vacances de février et d'avril pour les élèves préparant le BAC et des stages de dessin, peinture avec un modèle vivant pendant les vacances scolaires.

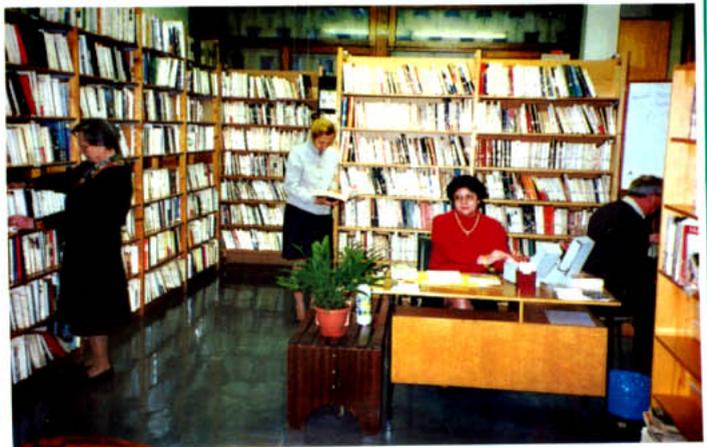
Le Centre Culturel a la chance de se trouver dans un très beau cadre, d'accueillir des expositions de peintures renouvelées toute l'année et d'être souvent enjolivé par les compositions des cours d'art floral.

Alors au Club Ars, on s'amuse dans un bel environnement donc c'est de l'amateurisme ? Pas du tout, les professeurs sont tous qualifiés et ont un programme fort sérieux.

Mais tout tient à l'esprit maison :

La convivialité.

Jacques CAULIER



SORTIE THEATRE : "Master Class" Jeudi 24 avril 1997

Théâtre de la Porte Saint-Martin - *Rendez-vous* : Hôtel MERCURE : 19 h

Pièce de Terrence MAC NALLY, mise en scène de Roman POLANSKI, avec Fanny ARDANT, Anne-Julia AUDRAY, Nathalie LABRY...

MAC NALLY utilise les leçons de chant que donna Maria CALLAS. Une leçon de chant ? Non un jeu de massacre atroce et savoureux ! Fanny ARDANT incarne merveilleusement la CALLAS, la prouesse est formidable, on sent la patte de POLANSKI : c'est joyeux, agressif, dynamique, drôle.

Prix des places : 265 Frs **RESERVATION AVANT LE 20 MARS**

DU NOUVEAU AU CENTRE COMMERCIAL

Un mois de décembre en fête !

L'Association des Commerçants de votre centre commercial a une fois de plus déployé toute son énergie pour vous donner un Noël féérique :

Les automates, phénomène incontournable à Parly 2, ont fait la joie des petits et des grands.

Pour la première fois et toujours dans le souci d'innover, des artistes étaient présents chaque mercredi, samedi et dimanche pour vous présenter des tours de magie ou de marionnettes, pour jongler, faire de la musique ou vous faire rire...

Les 23 et 24 décembre, tous les enfants de Parly 2 pouvaient être maquillés par une charmante animatrice et pris en photo avec ... le Père Noël...

Un effort particulier pour l'accueil des clients sur les parkings...

Grâce à la Mairie du Chesnay et à l'efficacité de nos agents (visibles) de circulation, l'accès à Parly 2 pendant le mois de décembre, toujours très difficile, n'a pas été une "galère".

Deux parkings supplémentaires ont été mis à la disposition des employés du centre, mais également pour les clients qui ont trouvé à se garer facilement grâce à un service bien organisé. Tout cela nous a permis d'éviter le stationnement sauvage dans les rues et sur les espaces verts.

1997, sera l'année de l'accueil

Parly 2 vous accueillera cette année avec une nouvelle communication : nouveau graphisme, nouveau style.

Parly 2 a également changé son service information. Désormais des hôtes habillées aux couleurs du centre vous accueillent et vous renseignent.

Comme demandé, nous avons disposé une urne au point information. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions et de vos commentaires. *De nouveaux magasins vous accueillent depuis peu à Parly 2 :*

- ❖ GALERY ART CENTER, une fabuleuse galerie d'art,
- ❖ DARJEELING, magasin de lingerie,
- ❖ DEVRED s'est embelli,
- ❖ PARAPHARMACIE SHAPUTO
- ❖ GENEVIEVE LETHU
- ❖ LE BAR A TAPAS place du marché,
- ❖ NODU accessoires de mode homme,
- ❖ L'OCCITANE, le marchand d'odeur.

D'autres vous accueilleront bientôt :



- ❖ PREMIERE HEURE, un nouveau et très beau magasin de montres à la place de Parly PARFUM,
- ❖ QUICK SILVER, la mode américaine des sports de glisse, mer et montagne,
- ❖ CATIMINI revient à Parly 2, à la place de JACADI chaussures,
- ❖ VERT BAUDET prend la place de CYRILLUS.

Et pour mieux vous servir, certains s'agrandissent ou se transforment :

- ❖ NATURE ET DECOUVERTES double sa surface,
- ❖ SINGER s'embellit,
- ❖ CYRILLUS prend la place de FRANCK ET FILS afin de vous accueillir dans les meilleures conditions.

Jean-Marie MENU

Directeur du Centre Commercial

NOËL AU COMITÉ D'ENTREPRISE

L'année 1996 s'est achevée dans la joie et la bonne humeur au Comité d'entreprise du S.P.C. le Chesnay Trianon qui a organisé une Fête de Noël en la salle des fêtes de l'Ancienne Mairie du Chesnay.

Le spectacle donné par les membres du Monde Enchanté a été apprécié à sa juste valeur.

Après la visite surprise de Monsieur "Père Noël" qui a offert de nombreux cadeaux aux enfants assistant au spectacle, les parents ont poursuivi la soirée autour d'un buffet froid animé par l'illustre orchestre GILOU.

Au cours de cette journée de fête, deux tombolas ont pu être tirées grâce à la généreuse collaboration des entreprises travaillant avec le site de Parly 2.



DIALOGUE AVEC MESSIEURS LES MAIRES...



Lors de sa réunion de janvier, le Conseil Syndical Principal a essentiellement été consacré à un dialogue entre les élus de Parly 2 et les édiles des deux municipalités du Chesnay et de Rocquencourt. A la faveur de cet échange de vues, Philippe BRILLAULT et Guy SALADIN se sont longuement et clairement expliqués sur la politique de leur ville vis-à-vis de la copropriété. Une expérience qui sera renouvelée...

PERMANENCES DU CONSEIL SYNDICAL PRINCIPAL

Mardi : 10 h à 17 h 30 - Jeudi : 10 h à 17 h 30 - Samedi : 10 h à 12 h

☎ 01 39 55 31 11 - Fax : 01 39 55 04 44

La Lettre de Parly 2

Éditée par L'Association PARLY.COM :
Local Postal 376 - 78158 Le Chesnay cedex

Président : M. Pradaud, Directeur de la publication.

Vice-Président délégué : J.F. Peumery,
Directeur de la rédaction.

Ont également participé à la réalisation de ce numéro :

J. Caulier, P. Gibon, J.M. Menu, C. Pitrou, M. Texier.

Photos : C. Daumerie, M. Texier.
Elysée 2 : M. Valensi, Parc Montaigne :
R. Manciot.

Création, maquette, réalisation de la "Lettre":
GLOBAL GRAPH : 01 60 12 60 95

Dessins humoristiques : D. Lizambard

Impression : RCS DIEPPE B 351 667 035

Mise sous plis : ARTS et BOIS : 01 39 54 70 77